

**Commune de BOUXIÈRES AUX DAMES**  
**PROCÈS-VERBAL**  
**des**  
**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 15 JUIN 2020**

**DÉPARTEMENT DE**  
**MEURTHE-ET-MOSELLE**  
**ARRONDISSEMENT DE**  
**NANCY**  
**CANTON**  
**ENTRE SEILLE-ET-**  
**MEURTHE**

L'an deux mil vingt, le quinze juin, à 19 heures, en application du III de l'article 19 de la loi n°2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales, les membres du Conseil municipal de la commune de Bouxières-aux-Dames se sont réunis exceptionnellement dans la salle Lambing\* à Bouxières-aux-Dames, après convocation légale, sous la présidence de **M. Denis MACHADO, maire.**

*\*Plus adaptée pour mettre en œuvre les mesures de prévention liées au Covid 19.*

**NOMBRE**

de conseillers  
en exercice : 27  
de présents : 24  
de votants : 26

**Étaient présents** : M. MACHADO, M. VOINSON, Mme CHEVREUX, Mme LEPIANKO, M. SCHNEIDER, M. HUBERTY, Mme SCHMITT, Mme MACHADO BESSON, M. DOMINGUES, M. QUQUE, M. DURAND, Mme GENIN, Mme BAK, M. SORDEL, M. YANICHE, M. BOILLON, Mme HUSSON, M. BRUSON, Mme GENICOT, Mme VILLAUME, M. GWINNER, Mme WERBICKI, M. PAULY et Mme DIDRAT SOEUR.

Étaient absents excusés : Mme LACROIX, M. PFEIFFER et Mme RASCAGNERES GARCIA.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :  
Mme LACROIX à Mme MACHADO BESSON  
Mme RASCAGNERES GARCIA à Mme CHEVREUX

Un scrutin a eu lieu, Mme LEPIANKO a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 19/06/2020 et que la convocation du conseil avait été faite le 09/06/2020.

Le maire,

**Dissolution des budgets eau et assainissement  
et reprise des résultats dans le budget principal**

Vu les articles 2121-29 et 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Bassin de Pompey en date du 09/05/2019 portant "Protocole d'accord relatif au transfert des compétences eau et assainissement",

Vu la délibération de la commune de Bouxières-aux-Dames en date du 13/06/2019 portant "Protocole d'accord relatif au transfert des compétences eau et assainissement",

Vu l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2020 autorisant la modification des statuts du Bassin de Pompey actant les transferts de compétences eau et assainissement,

Considérant les résultats de clôture du budget annexe **assainissement** 2019 :

- Section d'exploitation : excédent de 730 046.75 €
- Section d'investissement : excédent de 101 147.19 €

Soit un montant total excédentaire de 831 193.94 €

Considérant les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €

Considérant les résultats de clôture du budget annexe **eau** 2019 :

- Section d'exploitation : excédent de 374 483.81 €
- Section d'investissement : déficit de 27 933.98 €

Soit un montant total excédentaire de 346 549.83 €

Considérant les restes à réaliser :

- Dépenses d'investissement : 0 €
- Recettes d'investissement : 0 €

Considérant qu'il convient de reprendre les résultats des comptes administratifs des budgets annexes eau et assainissement 2019 dans le budget principal 2020 de la commune, et que cette opération se traduit par les écritures comptables suivantes :

Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : 1 104 529.96 €

Article 001 : recettes d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 73 213.21 €

Considérant qu'il y a lieu de dissoudre les budgets eau et assainissement,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- VALIDE la dissolution des budgets annexes eau et assainissement en raison du transfert des compétences au Bassin de Pompey,
- APPROUVE la reprise des résultats des budgets annexes eau et assainissement 2019 dans le budget principal de la commune de Bouxières-aux-Dames :

Article 002 : recettes de fonctionnement (résultat de fonctionnement reporté) : 1 104 529.96 €

Article 001 : recettes d'investissement (résultat d'investissement reporté) : 73 213.21 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.



Le Maire,

Denis MACHADO